

GENOWAY SA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2007**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux actionnaires
Genoway SA
Lyon

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE
L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS
D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE
DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Genoway SA
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2007
Page 2

Avec la société Essache EURL

Au titre d'un contrat autorisé le 27 juin 2006 votre société a reçu d'Essache EURL une assistance en matière de conseil en stratégie.

Ce contrat comportait une rémunération de € 30 000 et a pris fin le 28 février 2007.

Lyon, le 3 juin 2008

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Elisabeth L'hermite